



# SAISON 2022 – 2023

V2 27062022

NOM Prénom : \_\_\_\_\_

CATEGORIE : \_\_\_\_\_

## Pour s'inscrire se munir :

- Du dossier d'inscription
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime
- Du chèque de cotisation
- Du chèque de caution

## ATTENTION

Si vous avez déjà donné un certificat médical de moins de 3 ans, il peut être renouvelé.

Pour cela : remplir **correctement** le CERFA (demandé auprès du club) et suivre les indications.

## A remplir par le club :

	<i>Catégorie Année</i>
<input type="checkbox"/> Fiche d'inscription	M5 2018 à 2019
<input type="checkbox"/> Certificat médical / CERFA	M7 2016 à 2017
<input type="checkbox"/> Règlement intérieur d'Aucamville	M9 2014 à 2015
<input type="checkbox"/> Autorisation Parentale	M11 2012 à 2013
<input type="checkbox"/> Contact	M13 2010 à 2011
<input type="checkbox"/> Charte	M15 2008 et 2009
	M17 2006 et 2007
	M20 2003 à 2005
	Adulte 1984 à 2002
	Adulte 1900 à 1983

## REGLEMENT INTERIEUR

Aucamville Escrime est une association loi 1901. Son but déclaré est la pratique de l'escrime.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et le respect des règles indiquées dans le présent règlement intérieur qui précise et complète les statuts du club.

Chaque membre de l'association est donc tenu de les respecter et d'aider à les faire respecter dans le cadre de son activité associative.

**Art.1** : Chaque membre doit :

- se conduire de manière à ne pas mettre en danger la sécurité de quiconque
- se conformer aux recommandations des dirigeants et du Maître d'armes
- avoir une tenue conforme aux exigences de la pratique de l'escrime
- respecter le matériel
- garder les lieux propres
- signaler au début de chaque séance les problèmes particuliers de santé (prise de médicaments, accidents récents...) . Un certificat médical pourra être exigé dans certains cas.

**Art.2** : L'association et le Maître d'armes ne sont pas responsables :

- des accidents ou incidents survenant en dehors des heures de cours normales, en particulier en ce qui concerne les enfants
- des vols dans les vestiaires
- des détériorations de matériel personnel

**Art.3** : A l'inscription une cotisation est obligatoirement due. Le paiement en plusieurs fois n'est qu'une facilité de paiement. Il ne constitue en rien et en aucun cas une réserve de remboursement de toute ou partie de la cotisation. En cas d'arrêt, le club se réserve le droit de rembourser ou pas l'adhérent de toute ou partie de la cotisation, hors mis le prix de la location de matériel, ainsi que le prix de la licence qui est versée à la Fédération Française d'Escrime.

**Art.4** : A la fin de chaque saison sportive, tout le matériel prêté ou loué par l'association devra être rendu propre et en bon état **si l'adhérent ne projette par reprendre l'escrime à la rentrée**. Dans le cas contraire le chèque de caution demandé en début de saison serait de plein droit à l'encaissement.

Tout tireur, à l'entraînement ou en compétition, qui casse ou perd le matériel qui lui a été prêté ou loué sera tenu de le rembourser ou de le remplacer.

**Art.5**: En cas d'accident l'association et le Maître d'armes ont l'entière délégation des adhérents (et des parents pour les enfants mineurs) pour prendre les décisions qui leur paraissent les plus appropriées.

D'une façon générale les parents acceptent les risques ordinaires de l'activité sportive de leurs enfants.

Les absences anormales des mineurs sont à régler par leur famille et ne peuvent engager la responsabilité de l'association et du Maître d'armes.

**Art.6** : Pour une meilleure gestion des licenciés, chaque adhérent sera intégré dans les bases de données informatiques interne au club.

Si le licencié ne souhaite pas figurer sur le site internet du club, il doit le mentionner sur la fiche d'acceptation du règlement.

**Art. 7** : Ne jamais laisser votre enfant seul si le club n'est pas ouvert.

Si vous souhaitez que votre enfant rentre seul, veuillez faire une décharge spécifiant cela et dégageant la responsabilité du Maître d'armes sur le temps de trajet

**Art. 8** : **Tout adhérent ne délivrant pas son CERFA ou son certificat médical afin de générer une licence dans le courant du premier trimestre n'aura pas accès à la salle d'armes.**

<https://aucamville-escrime.com>

Le club est visible sur Facebook / Instagram / Twitter

## A PARTIR DE 6 ANS ::

La licence fédérale est à choisir entre les différentes options proposées par la FFE (cf. tableau affiché à la salle) et en fonction de sa catégorie d'âge.

L'adhésion à l'association est fixée pour la saison 2021/2022 à 10 €

Le montant des cours d'escrime sportive pour la saison est de 175 € Les cours d'escrime artistique sont de 175 € L'inscription aux deux pratiques est de 275 €

Une réduction sur le coût des cours de 15 € par adhésion sera accordée aux membres d'une même famille.

### La location du matériel

*Le masque est loué à l'année par l'association. Ceux qui le désire peuvent acheter leur masque personnel et louerons seulement la tenue.*

*Dans la même optique, le gant est compris dans l'adhésion pour la première inscription. Si le gant est perdu il faudra prévoir l'achat d'un nouveau gant d'escrime au club (à partir de 14 €) ou chez les fournisseurs spécialisés.*

- 65 € pour la tenue enfant débutant + masque (valeur neuve : 300 €)
- 80 € pour la tenue complète : veste + pantalon + sous-cuirasse de protection + masque (valeur neuve : 350 €)

Une caution non encaissée sera exigée à hauteur de 250 €

## ENCADREMENT

**Marie Meyzie, Maître d'Armes**, est responsable de l'enseignement. En cas de problème majeur en dehors de ce contexte, les parents ou les adhérents devront s'adresser à l'un des membres du bureau (aucamvillescrime@gmail.com). Tout cas non prévu par le présent règlement sera examiné et traité en réunion.

## Planning prévisionnel

<b>Lundi</b> 2 semaines par mois	<b>Mardi</b> 2 semaines par mois	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
18h00-19h00 <b>Préparation physique générale</b>	18h00-19h30 <b>Solution riposte</b> Escrime et cancer du sein	18h00-19h00 <b>Ecole d'escrime Débutants</b> 6/9 ans 1ere année	18h00-19h15 <b>Ecole d'escrime Débutants</b> 10/14 ans 1ere année 8/9 ans 2 <sup>ème</sup> année	18h00-19h30 <b>Escrime confirmés</b> 8/9 ans 3 <sup>ème</sup> année De 10 à 12 ans
19h00-21h00 <b>Leçons individuelles sur inscription</b>	FERMÉE	19h00-20h00 <b>Escrime artistique et de spectacle</b> A partir de 13 ans	19h15 – 20h30 <b>Escrime adultes débutants</b> <b>Escrime Loisir</b> A partir de 15 ans	19h30 – 21h30 <b>Escrime confirmés et loisir</b> A partir de 13 ans

# FICHE D'INSCRIPTION

(Veuillez écrire lisiblement. Merci)

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Cours : .....

Lieu de Naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone : ..... / .....

E-mail : .....

Droit à l'image (diffusion sur le site, les réseaux sociaux et la presse écrite)

Profession de l'adhérent : .....

Si scolaire ou étudiant, établissement : .....

Pour les mineurs, profession des parents :

Père : .....

Mère : .....

Débutant : oui – non / Pratiquant depuis : ..... Mon cours : .....

L'inscription sera validée dès réception d'un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de l'escrime à l'entraînement, en compétition et autorisant le simple surclassement.

A remplir par le club : TAILLE Gant..... ;.../Masque.....

Mode de règlement..... Chèque de caution

## TARIFS

LICENCES				
M5 à M7 (2018/2019 & 2016/2017) <b>42 €</b>	M9 (2014/2015) <b>54 €</b>	M11 à Vétérans (Jusqu'à 2013) <b>66 €</b>	Escrime artistique <b>47 €</b>	Escrime et Cancer du sein <b>7.29 €</b>
ADHESION / COURS				
SPORTIF : <b>175 €</b>		ARTISTIQUE : <b>175 €</b>		LES DEUX : <b>275 €</b>
PREMIERE LOCATION				
ENFANT DEBUTANT COMPLETE <b>65,00 €</b>	ENFANT DEBUTANT SANS MASQUE <b>40,00 €</b>	TENUE COMPLETE <b>80,00 €</b>	TENUE COMPLETE SANS MASQUE <b>55,00 €</b>	
ACHAT				
Masque : <b>55,00 €</b>			Gant : <b>14,00 €</b>	
REDUCTION FAMILIALE OU ETUDIANTE <b>-15,00 €</b>			RECONDUCTION 2020/2021 pour 2021/2022 : REDUCTION LICENCE FEMININE <b>- 10,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>				

## **ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'AUCAMVILLE ESCRIME**

Je soussigné (e).....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur d'Aucamville Escrime et accepte de le respecter et de m'y conformer.

J'accepte – Je n'accepte pas (\*) la diffusion de mon nom et de mon image pour Aucamville Escrime

Signature de l'adhérent (e) et de ses parents pour les mineurs :

## **AUTORISATION PARENTALE**

### **EN CAS DE TRANSPORT PAR DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Je soussigné (e)....., agissant en qualité

de père - mère - tuteur - tutrice (\*), autorise mon fils, ma fille (\*)

.....à participer aux sorties organisées par le club et à se rendre en compétition avec les personnes qui auront été désignées par les responsables de l'association ou le Maître d'armes.

Je dégage ces personnes de toute responsabilité en cas d'accident.

### **EN CAS D'INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE**

Je soussigné (e)....., agissant en qualité de père - mère - tuteur - tutrice (\*), du (de la) licencié (e) déclare accepter que les responsables de l'association autorisent, en mon nom, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin urgent.

(\*) : rayer les mentions inutiles

date et signature :

## **PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT**

NOM : .....

Adresse : .....

.....

.....

PRENOM.....

Téléphone .....

Portable .....



## CHARTRE DU JEUNE ESCRIMEUR

En t'inscrivant au club, tu souhaites apprendre l'escrime. Pour cela il te faut savoir qu'à chaque fois que tu rentres dans la Salle d'Armes il y a des règles QUE TU T'ENGAGES à respecter :

- dire bonjour à toutes les personnes présentes (enfants comme adultes),
- venir saluer ton Maître d'armes. Dans les cas où tu as été absent lors du dernier cours ou que tu es en retard, n'oublies pas de lui présenter tes excuses,
- ne pas chahuter et rester calme en toute circonstance,
- te préparer rapidement pour ne pas perdre de temps et pour ne pas en faire perdre aux autres.

L'escrime est un sport ancien et il te faut savoir qu'il y a des **traditions** à respecter qui sont :

- respecter ton Maître d'armes,
- respecter les autres (les écouter quand ils parlent, ne pas se moquer d'eux, ...),
- accepter toutes les invitations à combattre (assauts, matches).

Avant de partir de la salle d'armes tu ne dois pas oublier de :

- ranger le matériel que tu as utilisé,
- te changer dans le calme et vérifier que tu n'oublies AUCUNE DE TES AFFAIRES avant de partir,
- patienter dans la salle d'accueil en attendant que tes parents viennent te chercher car tu ne dois pas partir tout seul. Prévenir le Maître d'armes de ton départ quand tes parents sont arrivés,
- dire au revoir à ton Maître d'armes, à tes camarades et toutes les personnes présentes dans la salle.

A cela d'autres règles (règles de sécurité, règles du jeu...) te seront enseignées et tu t'engages à toutes les respecter.

Moi, \_\_\_\_\_, déclare  
que je respecterai la chartre de l'escrimeur.

Le \_\_\_\_\_

Signature du licencié